

## **Pôle Universitaire de Niort**

### **Entretien d'une conche par curage**



**Demande d'autorisation environnementale**

---

**Résumé non technique de l'étude d'incidences**

Septembre 2023

## **Pièce 5 : Choix du projet, incidences, compatibilité, incidence Natura 2000, mesures ERC, surveillance**

### **a) Choix du projet**

Le curage de la conche n'est pas un choix mais une nécessité au regard de sa fonctionnalité hydraulique. La conche fait partie d'un ensemble de conches créées pour drainer une zone basse et évacuer les eaux pluviales d'une partie de la ville de Niort vers la Sèvre niortaise. Ce curage est une obligation réglementaire d'entretien.

### **a) Incidences du projet**

Toutes les mesures seront prises lors de la phase travaux pour limiter au maximum le risque de dégradation de la qualité des eaux superficielles.

Le projet a des incidences sur :

- La qualité des eaux superficielles : la conche est actuellement envasée et ne permet plus les écoulements en période d'étiage ; l'eau stagne. Le curage permettra de retrouver des écoulements libres toute l'année ce qui va améliorer la qualité des eaux superficielles en période estivale (meilleure oxygénation, eaux moins chaudes)
- Les écoulements : le curage va permettre le rétablir de bon écoulement des eaux toute l'année
- Les usages et les milieux aquatiques : l'usage de la conche est l'évacuation des eaux pluviales d'une partie de la ville de Niort (ancien marais) pour y éviter les inondations. Son curage vieux fond, vieux bord, permettra de lui redonner sa fonctionnalité.
- Les habitats, la faune et la flore : l'expertise écologique menée en 2023 corrobore l'étude réalisée en 2017, qui pense que l'aspect atterri et eutrophe, principalement sur la moitié Est de son tronçon, est particulièrement dommageable à la faune.

Le projet n'a pas d'incidence sur :

- Les milieux naturels (pas de ZNIEFF et autres milieux naturels à proximité)
- Les zones humides (pas de ZH sur le site ou à proximité)

### **b) Compatibilité avec le SDAGE et le SAGE de la Sèvre Niortaise**

Le projet ne semble pas entrer dans le champ du SDAGE Loire Bretagne.



Il semble compatible avec les enjeux du SAGE de la Sèvre Niortaise notamment pour l'enjeu « Gestion et prévention des risques naturels » car l'entretien de la conche va diminuer les risques d'inondation à l'amont.

### **c) Incidence Natura 2000**

La conche à dévaser est située à 215 m du site Natura 2000 « Marais Poitevin ». Elle n'est pas directement liée à cette zone car il y a des voiries, parkings et bâtiments de l'université dans l'espace des 215 m ce qui limite fortement les interactions entre les deux zones.

Une étude écologique très détaillée a été réalisée par DSNE & GODS en 2017 sur l'ensemble du pôle universitaire. Une des conclusions est que le curage des portions envasées des conches doit être réalisé.

### **d) Mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires**

Des mesures réductrices d'incident seront prises lors de l'installation du chantier, lors de l'exécution des travaux et en fin de chantier.

- L'entreprise de travaux prendra toutes les précautions pour limiter les risques de pollution : travaux à l'étiage en conservant un bouchon côté Sèvre Niortaise pour éviter le départ de MES (enlèvement du bouchon à la fin après un temps de décantation), précautions prises vis-à-vis des engins
- Formation du responsable de chantier à la prise en compte des problématiques écologiques lors des travaux
- Les vases extraites qui dépassent le seuil S1 en zinc seront acheminées dans des bennes étanches vers un site agréé dans lequel elles seront valorisées
- Les travaux seront réalisés hors de période de nidification de l'avifaune et en période d'étiage pour limiter les MES – probablement octobre 2024

### **e) Moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus**

Des opérations de surveillance et d'entretien seront définies et mise en œuvre par le service maintenance du pôle universitaire. Elles consistent en :

- L'enlèvement des éventuels embâcles
- Le dégagement du fil d'eau en cas de sédimentation localisée
- La récupération des produits d'élagage des arbres, et des feuilles des arbres.
- Le curage de la conche lorsque l'envasement sera de l'ordre de 30/50 cm.

Un registre des interventions sera tenu à jour.

